

Sauvons Notre Futur

Recommandé
avec avis de réception

Monsieur LE DOUARON, Préfet de l'Isère
12 PLACE DE VERDUN
BP 1046
38021 GRENOBLE CEDEX 1

Sablons, samedi 19 mars 2011.

Objet : Site GDE de Salaise-sur-Sanne (Isère)

Monsieur le Préfet,

Nous vous informons que le site GDE, sis Zone Industrielle Portuaire à Salaise-Sur-Sanne (Isère), ne respecte pas la prescription de l'article 5 de l'arrêté du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage. Cet article stipule que « Le titulaire de l'agrément est tenu d'afficher de façon visible à l'entrée de son installation le numéro de son agrément et sa date de fin de validité ».

Pour preuve, le 23 septembre 2010, nous avons fait constater par un huissier de justice qu'il n'y avait pas d'affichage, visible à l'entrée de ce site, indiquant le numéro d'agrément et sa date de fin de validité. Bien entendu, nous tenons à votre disposition le procès verbal de constat. De plus, nous avons vérifié, ce jour, que cet affichage était toujours inexistant.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour que cette réglementation élémentaire soit respectée.

Dans l'attente,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président, Jean-Claude GIRARDIN

Copie à :
DREAL Rhône-Alpes - A l'attention de Monsieur le Directeur
Groupe GDE - A l'attention de Monsieur SAISON Jean-Paul, Président du Conseil de Surveillance
Monsieur NAVARRE Philippe, Président de la Commission Locale d'Information GDE

[Cliquez pour retourner à l'article](#)